

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DJS 212 Centres Paris Anim' Bessie Smith, Pina Bausch et son annexe Maya Angelou - Avenant à convention de délégation de service public avec l'association CLAJE (12^e).

Mme. Pauline VERON, rapporteure.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-18 et L.2511-13 et suivants ;

Vu la convention de délégation de service public du 31 juillet 2015 liant la Ville de Paris et l'association « Culture, Loisir, Animation, Jeu et Education » pour la gestion des centres Paris Anim' Bessie Smith, Pina Bausch et son annexe Maya Angelou (12^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver la signature d'un avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion des centres Paris Anim' Bessie Smith, Pina Bausch et son annexe Maya Angelou ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 16 septembre 2019;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la signature avec l'association « Culture, Loisir, Animation, Jeu et Education » de l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour la gestion des centres Paris Anim' Bessie Smith ; Pina Bausch et son annexe Maya Angelou (12^e).

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer ledit avenant annexé à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront inscrites à la fonction 3, sous-fonction 33, rubrique fonctionnelle 3381, nature 011-611 du budget de fonctionnement de l'état spécial de la mairie du 12^e arrondissement, dotation de gestion locale 2019 et 2020.

Article 4 : Cet avenant prendra effet à compter de sa notification.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO